

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société ALCUILUX DESOX SA a sollicité auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, l'autorisation pour l'exploitation de deux nouvelles presses à scories à Eselborn 18 Op der Sang.

Le dossier de la demande relève de la classe 1, mais il n'est pas à soumettre à l'enquête publique prévue aux articles 10 et 12, comme l'article 6 (demande de modification non-substantielle) de la loi modifiée du 19 juin 1999 est applicable.

No dossier : 1/20/0422

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **5 mai 2021 au 19 mai 2021** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux le 5 mai 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux,
(s) E. Eicher, bourgmestre **(s) Danielle Schroeder, secrétaire**